

Le Golf de Bresson passe chez Bluegreen



Le 1er avril 2020, au terme de la DSP le liant à **la Métro**, le **golf de Grenoble-Bresson** passera sous la tutelle du groupe **Bluegreen** qui gère déjà le golf de Seyssins dans l'agglomération grenobloise.

La décision a été prise vendredi 7 février lors d'une séance du conseil métropolitain, et annoncée par l'élu en charge du dossier, Yannick Belle. Exit donc la société **Gaia Concept**, gérée par Hervé Segrain qui était aussi le directeur du golf de Bresson, qui exploitait le golf de Bresson de puis le 31 mars 1995, soit 25 ans !! Cette société gère aussi les golfs de Longwy, Mennecy Chevannes, Mâcon La Salle, Gonesse, Gif Chevry, Uriage, Valserine, Orléans Limère, Orléans Donnery, Amnéville, Thionville.

« Nous cherchions un nouveau mode de gestion qui permette le maintien de l'activité tout en diminuant le coût et les charges supportés par la Métropole » a expliqué M. Belle.

Un coût annuel net pour la collectivité de 155 000 euros (195 000 euros de charges locatives des parcelles du golf en partie compensés par 40 000 euros de loyer de l'exploitant).

Trois sociétés, dont Gaia Concept, ont remis une proposition à la Métro, qui avait les critères de sélection suivants : la capacité de délier la Métropole de ses contrats fonciers et de garantir l'économie financière pour la Métro ; le projet de développement golfique et la gestion des contraintes environnementales, notamment la préservation des ressources en eau.

« Bluegreen a présenté la proposition la plus avantageuse pour la Métropole, a souligné Yannick Belle. Elle s'est distinguée par le dynamisme de son projet de développement avec un investissement conséquent. » Et en réponse à un conseiller qui demandait un ordre d'échelle de la différence avec la proposition de Gaia Concept, le vice-président a précisé : « Il y avait une forte différence dans les budgets d'investissement, du simple au double ».



A compter du 1^{er} avril, le repreneur se verra transférer l'intégralité des loyers et des taxes foncières actuellement supportées par la Métro (des baux à construction et emphytéotiques allant jusqu'en 2036 et 2038). La cession des baux pour la société Bluegreen se fera pour l'euro symbolique.

D'ici tous les abonnés se verront rembourser le prorata de leur abonnement afin de remettre les compteurs à 0 et leur permettre de partir s'abonner dans un autre golf de la région. Pour rappel, ils auront le choix entre le golf d'Uriage